



Auto entreprise et activité à l'étranger

Par biliejoe

Bonjour,

Je souhaiterais créer une entreprise afin de faire une activité de type e-commerce. Je souhaiterais créer un site de petite annonce à l'étranger. Est-il possible de faire ce type d'activité en autoentrepreneur ? quel lois est appliqué dans ce cas là ?

Cordialement

Par jury34

Bonjour,

Le statut d'auto entrepreneur a été intégré dans la loi de modernisation de l'économie en date du 4 août 2008 (LME).

Il est possible si vous créez ou possédez déjà une entreprise artisanale ou commerciale avec un chiffre d'affaires en 2012 inférieur à :

- 81 500 euros (HT) pour une activité d'achat / revente ;
- 32 600 euros (HT) pour une activité de prestations de services.

Bien cordialement